

Concours national Série Sonorisée 2016/2017

La compétition de Série Sonorisée est une compétition de photographie. Elle fait partie de l'Audiovisuel.

Les prescriptions générales des concours FPF s'appliquent à cette compétition.

Article 1 - Définition

Certains auteurs aiment projeter de très belles images en les accompagnant d'une musique agréable.

L'œuvre de la Série Sonorisée va constituer une création en elle-même dont le but est de faire partager un événement, une ambiance, une histoire, un univers, un personnage, un sentiment, une technique, une région, une passion ... ou tout autre ensemble photographié, suivant l'envie de l'auteur.

Pour cela, l'esthétique des photographies, le choix de leur enchaînement, la création d'une troisième image par superposition de deux autres, le lien avec la musique ... sont des moyens qui peuvent permettre d'entraîner le spectateur sur la voie choisie par l'auteur de cette création.

Une Série Sonorisée est composée **uniquement** de **photographies** accompagnées d'**une musique instrumentale**, d'un titre et d'un générique.

Les photos doivent être la **création** de **l'auteur** ou **du co auteur** du montage (l'œuvre ne doit pas être constituée de captation internet ou archives INA par exemple ...).

Une chanson, des commentaires (vocaux ou écrits), des séquences vidéo ne sont pas acceptés.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS PRATIQUES

La compétition "Série Sonorisée" est une compétition nationale à accès direct.

Le montage est réalisé à partir d'un logiciel de présentation qui permet différentes transitions entre les images, des superpositions d'images, zoom, panoramiques, effets 3D...

Seuls les fichiers numérisés sous la forme d'un fichier (**.exe de préférence** ou vidéo) pour vidéo-projection en format maximum de **1920 x 1080 pixels** sont acceptés.

L'inscription se fait **obligatoirement** sur le site de gestion des Concours : <http://outils.federation-photo.fr/concours>.

Co-auteurs : il n'est tenu compte que du seul auteur principal. Celui-ci doit être en possession de sa carte "**photographe FPF**" pour l'année en cours, lors de l'inscription sur le site des concours.

Le sujet ou le thème étant libre, l'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

La durée maximale d'une œuvre est fixée à **4 minutes**, générique compris.

Modalités de participation

- Tout adhérent FPF à jour de sa cotisation au moment de l'envoi peut participer. La participation est gratuite.
- Chaque auteur ne peut présenter qu'une seule Série Sonorisée et devra **obligatoirement s'inscrire** sur le site de Gestion des Concours.
- Les montages qui ont participé aux Concours nationaux audiovisuels les années précédentes ne peuvent pas être présentés au national « Série Sonorisée ».

Acheminement des œuvres

Chaque série sonorisée - accompagnée de sa fiche d'identification - devra être envoyée par internet, via un site permettant l'envoi de fichiers lourds, aux personnes désignées par le Commissaire National.

Une «Fiche d'Identification », disponible sur le site FPF, est fournie par la Commission Audiovisuelle aux Unions Régionales. Ce document est le seul à devoir être utilisé. Un exemplaire de cette fiche est à adresser au Commissaire National Audiovisuel et à l'organisateur du concours.

ARTICLE 3 - ORGANISATION PRATIQUE DES JUGEMENTS

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les organisateurs du Concours National "série sonorisée" trouveront dans le Cahier des Charges (qui leur sera remis dès confirmation de leur engagement d'assumer la mise sur pied d'une de cette compétition) l'ensemble des recommandations régissant leur préparation et leur déroulement.

B - LE JUGEMENT

La projection pour le jugement a lieu en public, selon le programme établi par les organisateurs. Les spectateurs ne doivent rien faire qui soit susceptible de perturber ou influencer le jury.

Après délibération du jury et validation par le Commissaire National, les résultats définitifs sont sans appel.

Il est souhaitable, qu'après la proclamation du palmarès, se tienne une «table ronde» auteurs / jury / club organisateur pour permettre les échanges de points de vue et dresser un bilan global de la manifestation.

Jugement

Le Jury est composé de trois membres au minimum.

Il est choisi par le Commissaire National Audiovisuel après l'accord du Responsable du Département Compétitions.

Palmarès : 15 montages seront distingués

Le jury désigne

- la meilleure œuvre

- la 2^e et la 3^e
- 12 montages qui se verront attribuer une mention "Série Sonorisée FPF".
- éventuellement un "coup de cœur" par juge et un Prix Spécial.

Les 15 œuvres désignées au palmarès ne pourront plus participer aux Concours nationaux audiovisuels FPF les années suivantes.

Récompense

Il est laissé (sans obligation) toute latitude au club organisateur pour distribuer des lots à l'issue de la manifestation.

Le prix de la meilleure Série Sonorisée sera remis au lauréat lors du congrès national de la FPF.

| Contact | | |
|-------------|---------------------|---------------------------------|
| Discipline | Nom | Courriel |
| Audiovisuel | Jean Marc Fiancette | audiovisuel@federation-photo.fr |